

PROCÈS VERBAL

**Réunion du vendredi 3 avril 2015**

**Objet : Retour sur la rencontre avec Rudy Cloots**

**Sont présents :** Krishna Das (CQ), Anne Marie Habraken (DR), Joseph Schnitzler (CR), Renaud Vandebosch (CR), Laurence Lins (MR), Christophe Desmet (CQ), Thomas Hermans (CR), Annick Wilmotte (CQ), Catherine Vancsok (ASP), Lea Morvan (ASP), Magali Deleu (CQ), Fanny Barnabé (ASP), Gilles Lepoint (CQ), Bruno Frère (CQ)

**La réunion débute à 10h30 et se termine à 13h.**

Prise de note et rédaction PV : Thomas Hermans

En noir, les points discutés lors de la réunion avec Rudy Cloots.

En rouge, les compléments apportés lors de cette réunion.

**A. Retour sur la réunion avec Rudy Cloots**

**1. Paysage ULg**

- Disparition des départements « Enseignement/Recherche ». Si certaines personnes veulent continuer avec cette formule, pas de souci, mais les « réunions » seront organisées en deux parties distinctes.
- Au niveau « Recherche », les unités de recherches (UR) vont être les entités de recherche de l'ULg
  - o 4 types
    - 1 UR = 1 labo
    - 1 UR = plusieurs labos d'une même fac
    - 1 UR = plusieurs labos d'une même fac avec quelques labos d'une autre fac mais quand même « labélisé » dans une fac (avec un pôle principal)
    - 1 UR = unité de recherche institutionnelle. (plus grosse entité, trans-facultaire)
  - o Pour les UR institutionnelles, il y aura des fonds récurrents gérés par les UR (dans les limites du budget actuel) avec autonomie de gestion sous supervision des conseils de recherche. (une partie des fonds sera donnée à ces UR institutionnels)
  - o Les autres n'auraient pas cette autonomie et dépendraient de leur facultés qui elles aussi auraient des fonds récurrents (comme c'est le cas actuellement)

- En avril : vote sur les règles des formations des UR. Besoin d'un consensus sur ce qu'on va faire du haut vers le bas et du bas vers le haut. D'où l'utilité de ce genre de réunion.

Plusieurs précisions nous sont apportées par G. Lepoint et K. Das qui ont assisté à la réunion du CCS.

Les UR institutionnelles seront indépendantes des facultés. Une partie des fonds alloués aux facultés leur sera directement dédiés. Comment l'argent sera-t-il réparti au sein de ces UR qui disposeront d'une certaine autonomie ? Il y aura une mutualisation des responsabilités au sein des unités (par exemple pour le passif social).

Existe-t-il un risque de manque d'argent pour ceux qui ne feront pas parties des UR institutionnelles ? Que restera-t-il comme fonds spéciaux aux facultés une fois les UR institutionnelles financées ? Il est possible que la création de ces UR permette une mise à l'échelle et évite la compétition entre gros et petits groupes : les petits groupes demanderaient leurs fonds au niveau facultaire et ne seraient plus en compétition avec les équipes du GIGA par exemple (exemple de la recherche clinique vs. recherche fondamentale en médecine vétérinaire).

La labellisation des UR institutionnelles passera par une série de critères de sélection parmi lesquels la taille, les compétences, la complémentarité, l'innovation, le poids interfacultaire, la plus-value, le positionnement, etc.

Un chercheur ne pourra faire partie que d'une seule unité de recherche institutionnelle.

La place des FNRS est encore floue. Etant du côté des chercheurs, ils feront forcément partie d'une unité de recherche. Pour ceux qui ont une charge de cours, il leur serait possible d'appartenir aussi au conseil des études, mais les détails ne sont pas encore clairs.

**Le but de la nouvelle équipe rectorale est clairement de séparer les financements dédiés à la recherche et l'enseignement.**

Cependant, cela posera inévitablement la question des assistants. Il faudrait que tous les assistants soient inscrits au doctorat alors que la charge d'enseignement qui repose sur les assistants augmente. Va-t-on aller vers des assistants uniquement pédagogiques ?

## 2. Carrière FNRS

- Aucun poste CQ en 2015 – il aurait dû être possible d'anticiper. On savait qu'il n'y aurait pas de poste mais apparemment personne n'imaginait qu'il n'y en aurait pas du tout.
- Peu de postes en perspective: 3 en 2016, aucun en 2017, 2018 et 2019, 2 en 2020 et 3 en 2021.

En résumé, il n'y aura que 8 postes de chercheur définitif en 6 ans à l'ULg.

- Il y a 128 permanents à l'ULg. C'est plus que les autres universités, parce que l'ULg a réussi sa fusion avec Gembloux. Donc même si le FNRS/la région Wallonne, créait des postes, il est peu probable qu'ils arrivent à Liège (en tout cas si il y avait 10 postes, 1 seul maximum serait pour Liège)

Il faut nuancer l'apport de Gembloux dans la balance. Laurence Lins et Magali Deleu ont répertorié les postes permanents à GxABT : il y l'équivalent de 3.5 postes permanents seulement (Luc Willems est en même temps au GIGA, d'où le ½ poste). Donc ce n'est pas la raison du

nombre plus élevé de chercheurs permanents à l'ULg. Il faut par ailleurs noter qu'il n'y a pas de Chargé de Recherches non plus à Gembloux depuis 2 à 3 ans.

Cette chute du nombre de CQ est d'autant plus importante que les dernières années, il y avait régulièrement 6 à 7 postes pourvus par an (à confirmer avec les chiffres des nominations).

- Possibilités de trouver des postes :
  - o L'idée est *d'essayer* avoir 2 postes par an minimum
  - o Avance récupérable : nommer des gens sur des postes à pourvoir dans les années futures : dans les 10 prochaines années au moins il y aura peu de départs naturels des FNRS-permanents – donc peu réaliste. Par ailleurs les autres institutions ne sont pas d'accord.

Apparemment, il y aurait beaucoup de postes permanents occupés par des chercheurs de 1967-1968 qui arriveront à la retraite plus tard en libérant d'un coup de nombreux postes. Les attribuer maintenant sans les récupérer plus tard est une solution, mais relativement peu probable.

- o Basculement des CQ vers un autre statut. Plusieurs possibilités
  - 2 ou 3 FNRS-permanents sont en congé FNRS depuis des années : que faire avec eux ?
  - Basculement FNRS → académique. A l'étude. Les facs seront encouragées à chercher des possibilités en leur sein. Ces facs seraient « remerciées » en leur allouant le nouveau poste libéré. Il y aurait peut-être déjà une personne identifiée pour un tel basculement. (NB : en cas de départ à la retraite d'un FNRS-permanents, le mandant retourne à l'ULg mais pas forcément à la même fac)

Il y aurait également un cadastre des académiques qui sera probablement lié aux UR institutionnelles.

Quand c'est possible, l'idée serait de faire passer un FNRS en académique. Actuellement, quand c'est le cas, le poste FNRS retourne à l'Université et donc l'unité de recherche perd un chercheur ce qui freine parfois ce genre de « promotion ». Avec les nouvelles règles, le poste retournerait à l'unité de recherche institutionnelle où à la faculté (à confirmer).

Plusieurs membres du comité font remarquer que ce genre de passage vers un poste académique ne peut se faire que sur base volontaire et pas obligatoire. En effet, cela reste un changement de profession, on passe de chercheur avec éventuellement une petite charge de cours (maximum 90h) à professeur (avec beaucoup plus de charges administratives et de charges de cours). Tous les chercheurs qualifiés n'aspirent pas à ce genre de carrière et préfèrent se consacrer à la recherche. A l'UCL par exemple, il y a eu des cas quasi forcés pour que les gens passent en académique. Ce n'est pas nécessairement une faveur. Ailleurs, certains FNRS le refuse.

Face à cette mesure, le terme « promotion interne » ne devrait-il pas s'appliquer aussi au FNRS ? Qu'en est-il par rapport aux promotions externes qui ont été largement favorisées ces dernières années ? D'autre part, vu les conditions actuelles de non-renouvellement de postes, cette mesure ne va probablement libérer que très peu de postes.

- Rumeur de chasse aux sorcières : il n'y en pas. On n'évalue pas la productivité scientifique des FNRS-permanents pour l'instant. Tout ce qui est évalué est le fait que certains FNRS-permanents (2 ou 3) sont en congé du FNRS depuis plus de 10 ans et occupent un poste pour rien. Rien d'autre.

Pour ces 2 ou 3 personnes (1 en Sciences ?, 1 à l'ISHS ?) qui « existent » (adresse e-mail, apparition dans les listes) mais ne travaillent pas, le poste est bloqué. Ils seraient absents mais on ne sait pas pourquoi (congé sans solde, mandat politique ou ailleurs, maladie). L'Université souhaiterait qu'ils ne soient plus dans le quota.

L'interdiction de la rémunération au-delà du barème fait probablement partie du problème. Il s'agit d'une disparité par rapport aux postes académiques.

- Mandats de jonction :
  - o En 2015 il devrait y avoir 5 ou 6 mandats de jonction de 1 an pour des candidats CQ (ceux qui avait ouvert un dossier sur « sémaphore »). Les critères d'évaluation ne sont pas définis. L'argent vient des fonds spéciaux (500,000€)

On supprime les welcome grants pour financer cela. Les fonds spéciaux ne sont pas extensibles. Ces jonctions permettraient un peu de temps en plus pour que les gens concernés puissent aller postuler ailleurs (mandat à caractère social ?) puisqu'il n'y aura pas de postes à l'ULg.

Tous les gens qui se sont mis sur Sémaphore pour un poste de CQ n'ont pas été contactés. Il y a eu un mail général, pour expliquer qu'il n'y aurait pas de postes, puis un autre mail (pas intranet) disant que l'on devait envoyer un dossier au vice-recteur. Tout le monde ne l'a pas reçu ce qui n'est pas normal. Il fallait une procédure claire et transparente pour tout le monde (s'agit-il déjà de la mise en place des priorités de recherche de l'institution).

Le processus de review se fait en interne, avec un risque de nombreux conflits d'intérêt (plusieurs membres du comité ont refusé ces review). Le choix des mandats est indépendant des évaluations (probablement lié aux axes stratégiques d'où un manque de transparence).

La priorité actuelle est probablement la mise en place de la nouvelle structure de l'ULg et le reste (dont le choix des chercheurs) découlera de cela. Il en sera sûrement de même pour les critères de choix d'attribution des postes permanents FNRS parmi les gens classés A par les commissions FNRS.

Un problème récurrent dans ces évaluations est que les gens s'adaptent rapidement aux critères d'évaluation et sont donc presque tous classés A malgré le peu de postes disponibles. Parfois il est nécessaire d'ajouter des critères en cours de route pour départager les projets.

- o Chaque année suivante, l'objectif serait d'avoir environ 3 mandats de jonction pour aider ceux qui sont « bons » à être dans une meilleure position l'année suivante. L'évaluation de ceux qui sont « bons » sera faite sur base des évaluations des commissions FNRS (cette année l'évaluation ne peut être réalisée

comme cela) mais l'ULg aurait ses propres critères pour départager ceux qui sont classé A (critères non défini).

- La création des UR sera l'occasion de leur évaluation et donc de l'évaluation de tout leur personnel: FNRS, PATO, prof, etc. Donc si évaluation il y a un jour, elle sera pour tout le monde. (NB : Nous avons clairement revendiqué la même évaluation pour tout le monde)

### 3. Statut des FNRS

- Débattu au CREF ( ?) **conseil des recteurs francophones FNRS**
- RC favorable à une équivalence FNRS-permanents – académique, à condition qu'on accepte de faire le même boulot qu'un académique (NB : nous avons répondu que les FNRS-permanents faisait déjà le même boulot qu'un prof).

Il est nécessaire de nuancer. Les FNRS ont généralement des charges de cours et font donc un travail similaire aux académiques (enseignement et recherche), mais les FNRS ont moins de charges de cours (maximum 90h selon le règlement FNRS). Ils sont déjà évalués au FNRS avec des critères différents (plutôt basés sur la recherche même si l'enseignement est pris en compte), donc les FNRS n'ont pas intérêt à être évalués strictement comme des académiques. La plupart d'entre eux sont contents d'avoir une petite charge de cours (généralement assez spécialisée) pour avoir un contact avec les étudiants de master et de futurs doctorants. On plaide pour une équivalence dès qu'il y a enseignement.

Les académiques n'y sont pas favorables, ni le FNRS par ailleurs. Comment cela fonctionne à l'UCL ? Au départ, les FNRS ne dépasseraient pas les 90h autorisées, mais on les pousse à devenir prof.

Actuellement, il n'y a pas de règle générale pour l'attribution de budgets. Les CQ donnent cours, mais n'ont pas de crédit ordinaire qui leur est dédié. Dans certains départements (géologie par exemple), les CQ reçoivent une partie des crédits.

Plusieurs membres du comité notent qu'il ne s'agit pas d'une question financière mais plutôt d'une question de manque de reconnaissance d'une part du travail d'enseignement et d'encadrement de doctorants et d'autre part vis-à-vis des tiers et collègues à l'étranger car les titres FNRS n'ont pas de valeur internationalement. Il est courant que des personnes veuillent avoir affaire à un professeur alors que le chercheur FNRS est compétent. (NDLR : il me semble que le règlement FNRS autorise de porter le titre correspondant à la charge de cours, mais c'est à vérifier)

#### **Ces remarques sont à faire remonter au CCS**

- RC va sonder la commission académique (conseil des doyens ?) pour savoir ce que les doyens en pensent.
- La problématique des représentants des chercheurs FNRS au CA du FNRS a été abordée. RC va demander des clarifications. Nous demandons à être représentés au CA du FNRS et au minimum pour l'instant à être réellement représentés par les chercheurs qui sont cooptés par les Recteurs pour nous représenter.

Deux chercheurs permanents FNRS sont maintenant au CA (Murielle Moser DR ULB, Isabelle Thomas DR UCL), choisis par cooptation malgré notre proposition (celle-ci avait été relayée par B. Rentier, mais apparemment, si on veut interagir avec le CA du FNRS, il faut écrire au président du CREF pour être entendu). Une des deux n'était pas vraiment intéressée par le poste au départ.

Frédéric Cloteman de l'UCL serait partant pour organiser une rencontre avec ces représentants, il faudrait qu'elle ait lieu avant le prochain CA du FNRS (en juin).

#### 4. Financement de la Recherche à l'ULg (et en Belgique)

- Fonds spéciaux :
  - a. 3 millions ont été octroyés pour les recherches comme les autres années et les « Welcome Grant » sont transformés en mandats de jonction (500,000€).
  - b. Il n'y aura donc pas de « Welcome Grant » en 2015.
  - c. 600,000€ bloqués en 2015 pour les gros équipements. Le fonds gros équipements était épuisé...
- Cette année, un consultant a été engagé pour revoir 10 à 12 projets de CQ qui pourraient convenir pour un ERC. Ce consultant va aider à la construction du projet de ceux qu'il jugera compétitifs.

Un consultant peut vraiment être utile. K. Das a travaillé avec Yellow Research et la façon de rédiger est très différente, car il y a d'autres points d'impact par rapport à un projet FNRS.

Remarque : sur le site du FNRS, il y a une bourse qui permet de payer un consultant pour déposer un projet ERC ou RIA.
- Dans le même ordre d'idée, l'Interface et ARD vont être rapprochés pour aider à monter des projets (FNRS, Europe, etc.)

Problèmes : profils différents, difficile de travailler ensemble. Ce ne sera pas du jour au lendemain.
- Nous demandons à ce que les projets de CQ et surtout de Chargés de Recherches (le nombre de CQ est fixé et inchangeable pour l'instant) soit aussi revu et corrigé par l'ULg pour essayer d'en avoir plus.

Peu de postes de CR à l'ULg (problème de postuler sans postdoc préalable à l'étranger est certainement une raison mais c'est certainement pareil dans les autres universités ; l'approche dépend fortement du domaine, par exemple en biomédical c'est assez facile de faire un postdoc à l'étranger, ça l'est moins en ingénierie). Tout devient très international, il y a des gens extérieurs (étrangers) qui viennent en compétition.
- Grand vs. Petit groupes pour CDR et PDR.
  - o Il est vrai que le FNRS favorise les grands groupes. Nous avons demandé à ce que l'ULg aide à faire des grands groupes (UR) crédibles et qui fonctionnent.
  - o RC favorable à un plus grand nombre de CDR et un peu moins de PDR.

Avec un PDR, on peut payer du personnel (4 ans). Pour les CDR (1 ou 2 ans), on aimerait une durée plus longue pour éviter de refaire tout le temps des projets, ils doivent permettre aux plus petits groupes de fonctionner.

Est-ce qu'on garde le même ratio entre sciences « exactes » et sciences humaines ?

- Chaque UR pourra décider de faire ce qu'elles veulent, et ce y compris pour des plus petits groupes (les petits ne sont donc pas complètement foutus).
- L'ULg va proposer des candidats pour former les commissions FNRS compétentes et équilibrées. Il y a par exemples des commissions où des champs de recherches ne sont pas représentés. Il faut les identifier et les signaler pour y remédier. Avec évidemment un œil sur les choses faites à l'ULg. Nous pouvons regarder la composition de « nos » commissions respectives et suggérer des changements.

Certains sujets sont non-couverts, il faut tirer la sonnette d'alarme si on est dans le cas.

- Pour ce dernier point notamment, il faut un cadastre de la recherche à l'ULg et des gros équipements. Il n'y en a aucun aujourd'hui.
- Cela permettra également de mieux fixer des objectifs/priorités spécifiques à l'ULg.
  - L'ambition est de déterminer ces objectifs et priorités
  - Pour l'instant les règles ne sont pas claires et pas explicites. Les critères d'évaluation des candidats CQ classé premier ne sont pas connus par exemple.

Un cadastre permettrait de fixer des priorités (argent, publication, etc.). Par exemple, la FSA paie la majorité de la PFG alors qu'il y a autant d'argent qui tourne dans la fac de médecine (il semble qu'ils parviennent à éviter de payer cette PFG).

La répartition de l'argent devrait se faire avec une plus grande transparence, comment est-ce ventilé (boucher les trous, préavis, mauvaise gestion, etc.) ? Une partie reviendrait au conseil sectoriel.

Des frais de fonctionnement pour chaque FNRS serait intenable pour le FNRS (à mettre en perspective cependant avec le coût salarial d'un chercheur). Les CQ ont 10000€ pendant 3 ans (à vérifier)?

- L'ARD va faire ses propres estimations du % du PIB alloué à la recherche en FWB et en Belgique. Il y a autant de chiffres que d'interlocuteurs (selon qu'on inclut la recherche industrielle ou pas, par ex). Ayons donc nos propres chiffres.

Les chiffres dépendent des sources, il faut trouver des chiffres pour la recherche fondamentale.

Attention à la différence entre recherche fondamentale et recherche appliquée, voire innovation (voir l'article suivant sur le site de la rtbf

[http://www.rtbef.be/info/belgique/detail\\_reforme-des-aides-a-la-recherche-en-wallonie?id=8947441](http://www.rtbef.be/info/belgique/detail_reforme-des-aides-a-la-recherche-en-wallonie?id=8947441))

- « Belspo ».
  - « Belspo » est mort... L'accord gouvernemental stipule la fin de « Belspo » et ça sera comme ça.
  - Il n'y aurait pas réduction de moyens d'après le gouvernement mais du coup qui va gérer les sous ?
  - Y aura-t-il des choses similaires au PAI à l'avenir, personne ne le sait.
  - Rien n'est encore décidé au niveau gouvernemental

Belspo est mort, peut-être qu'il y aura quelque chose pour le remplacer, mais le risque est que ça parte vers la recherche appliquée (est-ce qu'il y aura deux équivalences dans chaque communauté ?). En Flandre, la recherche est déjà très orientée appliquée (IVT, etc.)

## 5. Fria/Fresh/Aspirant

- a. FRIA : pour Marcourt ce qui compte c'est: la valorisation (brevets, valeur ajoutée, spin off, etc). La valorisation serait trop faible selon lui.

- b. Selon certains d'entre nous, les projets de thèses FRIA plus appliquées sont moins financées. RC n'a pas la même impression. RC va demander au FNRS d'analyser l'évaluation des thèses plus appliquées (avec partenaire industriel).  
Le FRIA est devenu plutôt fondamental dans certaines conditions, il n'y a plus besoin de partenaires industriels, les projets vraiment appliqués sont parfois moins bien cotés.
- c. Les FRIA sont maintenus et sont de l'avis de tous un bon système de financement des thèses.  
80 ou 85% de FRIA finirait leur thèse.
- d. RC favorable à la mise en place d'un même système pour les Aspirants mais le FNRS refuse  
Trop lourd à organiser pour le FNRS ? Le nombre de FNRS par rapport au FRIA (140 cette année) serait sensiblement pareil (à confirmer par une vérification des listes publiées par le FNRS).
- e. Les critères des FRESH sont en cours d'évaluation car il y a eu des dysfonctionnements cette année avec des pans entiers de la recherche non représentés dans les commissions.

**Cumul des salaires :** les académiques peuvent, le FNRS refuse jusqu'à un certain point. C'est une question de montant, il ne peut pas dépasser le barème FNRS supérieur. Cela provient probablement du fait que le FNRS veut éviter de payer des postes à des personnes qui n'en auraient pas besoin car rémunérées ailleurs. Cependant, comme fiscalement ce n'est pas interdit, est-ce que le FNRS est en mesure de contrôler ce genre de choses, il semble que certains FNRS cumulent bel et bien (notamment avec des salaires à l'étranger). Il n'y a aucun risque fiscal à dépasser ce montant, cela reste donc quelque chose d'ambigu.

Est-ce que ces restrictions sont uniquement sur les heures d'enseignement (pour ne pas dépasser un chargé de cours). Pour les autres activités, c'est une limite en temps consacré qui est précisée (à confirmer par une lecture claire du règlement)

Vu le manque de crédit de fonctionnement, doit-on toujours favoriser autant de doctorants ? Que veut-on au niveau des logisticiens ?

## **B. Mise en place du bureau**

Note : en faculté des Sciences, Gilles Vandewalle devient membre effectif et Annick Wilmotte suppléante.

Le bureau du comité a été mis en place dans un souci d'efficacité et de prise de décision. Il est composé actuellement d'un président (A.M. Habraken), d'un vice-président (K. Das) et d'un secrétaire (P. Renders remplacée par T. Hermans).

Anne-Marie Habraken nous fait part de son souhait de quitter la présidence. Sont actuellement intéressés par un poste dans le bureau : Bruno Frère, Krishna Das, Gilles Vandewalle,

Les candidats intéressés par un poste dans le bureau se feront connaître lors de la prochaine réunion du comité au cours de laquelle les membres effectifs du comité (ou leur suppléant en cas d'absence) éliront le bureau.

Il faut une présence d'au moins 50% des membres du comité pour élire le bureau.